

**Postulat Alette Rey-Marion et consorts - Réaliser le marquage adéquat des routes cantonales secondaires vaudoises pour accroître la sécurité de tous les usagers**

*Texte déposé*

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier dans les meilleurs délais, un plan de mesures permettant le marquage adéquat des routes cantonales secondaires du canton pour augmenter la sécurité de tous les usagers.

Développement:

Avec l'arrivée de l'automne, les brumes matinales persistantes, les sombres soirées dans les régions boisées ainsi que les pluies passagères rendent les routes du réseau secondaire dangereuses pour les automobilistes et les autres usagers.

Au cours de ces dernières années, les services cantonaux concernés n'ont pas, pour de nombreuses routes cantonales secondaires, procédé au marquage de ces dernières suite à des travaux d'entretien ou à cause de l'usure naturelle dudit marquage.

La démarche s'inscrit dans la volonté de rehausser la sécurité sur les routes vaudoises et diminuer les frais induits par les accidents dus à la mauvaise visibilité engendrée en priorité par le défaut étendu de marquage.

*Souhaite développer. Demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.*

Lucens, le 29 novembre 2011.

(Signé) *Alette Rey-Marion et 28 cosignataires*

**Mme Alette Rey-Marion** : — Merci, monsieur le président, d'avoir déplacé mon intervention dans l'ordre du jour. Il est vrai que les routes n'étaient pas des plus belles ce matin.

Certains d'entre vous diront que le marquage était parfait ce matin, car on voyait le blanc de gauche à droite de la route ! Réaliser le marquage adéquat des routes cantonales secondaires vaudoises pour accroître la sécurité de tous les usagers, telle est la demande faite par le biais de ce postulat. En effet, la vallée de la Broye, comme d'autres régions du canton, a droit aux brumes automnales, et cela sur des routes avec absence totale de marquage ; par exemple dans la région de Lucens-Yvonand. Ma démarche s'inscrit dans la volonté de rehausser la sécurité sur les routes vaudoises et de diminuer les frais induits par les accidents dus à la mauvaise visibilité engendrée en priorité par l'absence de marquage.

Après examen complet du réseau routier vaudois et sur demande des communes concernées, le Service des routes doit savoir quels tronçons doivent être sécurisés par des lignes blanches, médianes ou en bordure, et ainsi étudier un plan de mesures permettant de mettre en œuvre ce marquage. C'est pourquoi je vous demande, chers collègues, de renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat, sans passer par une commission. Je vous en remercie.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Yves Pidoux** : — La question qui se pose est évidemment celle-ci : est-ce que nous disposons, maintenant déjà, de données suffisantes pour savoir si les accidents ont été imputables en nombre à l'absence de marquage ? Peut-être serait-il opportun que ce

postulat soit renvoyé à une commission pour que ces éléments initiaux d'information nous soient transmis.

**Le président** : — J'en déduis, monsieur le député, que vous demandez le renvoi en commission.

**Mme Ginette Duvoisin** : — Comme mon préopinant, je propose le renvoi de ce postulat en commission. C'est vrai que le problème est certainement plus complexe qu'il n'y paraît. Un certain nombre et même un nombre certain de nos routes secondaires ne disposent pas de marquage et il faudrait que nous ayons un état de la situation. Mais c'est aussi une question de distance, de largeur de route. Le passage de ce postulat en commission me paraîtrait adéquat. C'est pourquoi je vous demande de le renvoyer à une commission.

**M. Jean-Michel Favez** : — Pour les mêmes raisons, je demande aussi un passage en commission. De toute façon, je ne pense pas qu'on pourra marquer les routes ces prochains temps. L'urgence n'est donc pas évidente.

**M. Bertrand Clot** : — Je ne m'opposerai pas à un renvoi en commission. Mais je signale que les données existent, elles ont été élaborées à plusieurs reprises par le Service des routes. Avec mon ancienne collègue de la Commission de gestion à la sous-commission du Département des infrastructures, nous avons demandé quelques explications à ce sujet. Cela existe, ce n'est pas un souci. Un passage en commission ne retarderait pas trop le travail et permettrait peut-être de sortir d'autres données, telles que la rentabilité, si vous me passez l'expression, du trafic sur ces routes. Très souvent, la fréquentation de ces routes n'est pas suffisante pour justifier les frais d'un marquage ; c'est la raison invoquée pour ne pas les marquer.

On parle actuellement de tronçons accidentogènes — ce terme revient régulièrement au Service des routes — et il serait bon de prévoir des données un tout petit peu plus pointues et plus précises sur le marquage des routes. Le passage en commission permettrait de déterminer non seulement les routes secondaires auxquelles on pense habituellement dans nos régions, mais aussi celles de régions plus retirées qui mériteraient un marquage précis. Je trouve un peu regrettable qu'en 2011 toutes les routes vaudoises ne soient pas marquées. Pour la sécurité des cyclistes notamment, ce serait aussi un plus. Je vous remercie de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer en commission.

**M. Hans Rudolf Kappeler** : — Ce problème n'est effectivement pas d'aujourd'hui. Nous nous sommes demandé, à un moment donné, pourquoi il n'y avait pas de marquage sur ces routes. Il y a deux ou trois ans, nous avons reçu les informations du voyer selon lesquelles le Conseil d'Etat avait décidé — notamment pour des raisons d'économie mais aussi pour d'autres raisons — de suspendre le marquage. C'est pourquoi je pense que le Conseil d'Etat doit avoir tous les éléments en main pour pouvoir répondre au postulat. Il me semble qu'un renvoi en commission est inutile et qu'il faut renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat qui doit avoir tous les éléments lui permettant d'y répondre correctement.

**M. André Marendaz** : — J'appuie la demande de renvoi en commission, d'autant plus qu'on sait que le Grand Conseil doit être saisi d'une modification de la loi sur les routes qui ferait passer le nombre de catégories de routes de quatre à trois. Il serait bon de savoir dans quelle catégorie sont les routes concernées. De plus, cet objet fait partie du plan stratégique « Routes cantonales à l'horizon 2020 » ; vous savez donc exactement ce qu'il en est concernant les routes cantonales d'ici 2020.

**M. Jean-Michel Favez :** — Cela m'embêterait que mon collègue Kappeler passe les fêtes de Nouvel An sans savoir pourquoi les routes ne sont pas marquées. C'est simplement une des nombreuses mesures DEFI un peu stupides acceptées il y a quelques années. Du même type que celle qui fait qu'il n'y a plus de barrières empêchant les congères de se former sur les routes vaudoises. Voilà où nous en sommes.

La discussion est close.

**Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 56 voix contre 38 et 1 abstention.**

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**